

The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME Nº 15 - 2020

Procédure de largage pour éclusage AML montant aux écluses canadiennes

Les navigateurs sont avisés que la procédure de largage pour les navires montants aux écluses canadiennes a été révisée.

Pour les navires montant d'une longueur hors-tout de 218m ou plus, la défense à l'extrémité aval de l'écluse demeurera en position levée durant l'éclusage et aussi après le largage (lorsque les unités AML sont détachées).

Pour les navires avec une longueur hors-tout de moins de 218m, la défense à l'extrémité aval sera baissée derrière le navire avant de commencer l'éclusage et demeurera en position baissée jusqu'à ce que le navire quitte l'écluse.

Le 30 avril 2020

Saint Lawrence Seaway Development Corporation